



BUDGET 2018

Municipalité de Terrasse-Vaudreuil

Le 12 décembre 2017, le conseil municipal de Terrasse-Vaudreuil adoptait son budget pour l'année 2018.

ÉTAT PRÉVISIONNEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES

REVENUS	2018	2017
Taxes sur la valeur foncière	1 575 950 \$	1 538 099 \$
Taxes sur une autre base	971 931 \$	903 924 \$
Autres revenus	205 758 \$	181 401 \$
TOTAL DES REVENUS	2 753 639 \$	2 623 424 \$
DÉPENSES	2018	2017
Administration générale	635 030 \$	650 600 \$
Sécurité publique	471 313 \$	438 461 \$
Transport	317 657 \$	306 602 \$
Hygiène du milieu	862 388 \$	758 121 \$
Santé et Bien-être	12 663 \$	12 838 \$
Aménagement et urbanisme	112 360 \$	108 113 \$
Loisirs et culture	230 288 \$	229 714 \$
Financement et réserve affectée	111 940 \$	118 975 \$
TOTAL DES DÉPENSES	2 753 639 \$	2 623 424 \$

PRINCIPALES DÉPENSES 2018 RELIÉES AUX ORGANISMES EXTERNES

	Quote-part	% budget
MRC de Vaudreuil-Soulanges	147 995 \$	5,38 %
CMM—Communauté métropolitaine de Montréal	31 441 \$	1,14 %
Sûreté du Québec	151 060 \$	5,49 %
Réseau de transport métropolitain (Transport Soleil)	7 958 \$	0,29 %
Assainissement des eaux usées (Pincourt)	331 656 \$	12,04 %
Régie de l'eau de l'Île-Perrot	162 132 \$	5,89 %
Autorité régionale de transport métropolitain	64 589 \$	2,34 %
	896 831 \$	32,57 %

VOICI LES POINTS SAILLANTS DU BUDGET 2018 DE LA VILLE DE PINCOURT EN CE QUI A TRAIT AUX AUGMENTATIONS QUANT À LA STATION DE POMPAGE SP-1 DESSERVANT NOTRE MUNICIPALITÉ.

1. Installation d'une unité de mesure de niveau en parallèle, afin d'avoir une redondance en cas de défectuosité de l'une ou l'autre des unités. Cette mesure est essentielle, considérant la présence des pompes à vitesse variable qui sont contrôlées par le niveau de l'eau. **Dépense : 5 000 \$**
2. Le transfert switch en place date de la construction de la station. Les techniciens ne peuvent plus assurer l'entretien les pièces n'étant plus disponibles sur le marché. Cette pièce étant critique pour assurer le bon fonctionnement de la station en tout temps et toutes conditions, nous devons procéder à un remplacement de cet équipement. **Dépense : 25 000 \$**
3. La conduite de refoulement a été réparée temporairement, et d'autres correctifs sont nécessaires. Une vanne manuelle doit être remplacée et une autre doit être déplacée. Un joint de dilatation doit être ajouté afin de réduire les vibrations qui favorisent les bris. Ces modifications feront en sorte de pouvoir augmenter le débit et réduire les eaux excédentaires dirigées vers la rivière en temps de pluie ou de fonte. **Dépense : 8 000 \$**
4. Une mise à jour du système de transmission est nécessaire pour assurer l'intégrité des états et des alarmes et assurer une réponse rapide aux alarmes générées. **Dépense : 5 000 \$**
5. Frais d'électricité : augmentation de **2 000 \$**
6. Finalement, le budget global pour l'usine augmente de 23 500 \$, réparti aux différents partenaires selon les dispositions de l'entente.

BUDGET 2018

TAXATION

TAXES	RÉSIDENTIELLE		NON RÉSIDENTIELLE	
	2018	2017	2018	2017
FONCIÈRE				
/ 100 \$ d'évaluation	0,80551	0,78551	2,02390	1,97360
SERVICES				
Eau	271 \$	271 \$	271 \$	271 \$
Égout	404 \$	391 \$	404 \$	391 \$
Ordures ménagères	120 \$	119 \$	120 \$	119 \$
Matières recyclables	70 \$	70 \$	70 \$	70 \$
Matières organiques	59 \$		59 \$	
Résidus verts	6 \$		6 \$	
Résidus d'automne (feuilles)	9 \$		9 \$	

Les taxes municipales constituent la principale source de revenus des villes/municipalités. Elles sont principalement composées de la taxe foncière générale dont les taux sont établis pour chacune des catégories d'immeubles en fonction des dépenses prévues au budget de fonctionnement. La taxe foncière est imposée à chaque propriétaire d'immeuble selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation. La Municipalité impose également des tarifications pour les services d'aqueduc, d'égout et de gestion des matières résiduelles.

LE TAUX DE BASE DE LA TAXE FONCIÈRE POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL



COMPARAISON TAXATION ANNUELLE 2017 ET 2018 - RÉSIDENCE UNIFAMILIALE

 VALEUR 200 000 \$	 VALEUR 250 000 \$	 VALEUR 300 000 \$	 VALEUR 350 000 \$
COÛT	COÛT	COÛT	COÛT
2018	2018	2018	2018
2 679 \$	3 114 \$	3 549 \$	3 984 \$
2017	2017	2017	2017
2 550 \$	2 976 \$	3 401 \$	3 826 \$
DIFFÉRENCE	DIFFÉRENCE	DIFFÉRENCE	DIFFÉRENCE
129 \$	138 \$	148 \$	158 \$

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

TAUX / 100 \$ d'évaluation	2018	2017
RÈGLEMENTS (liste partielle)		
Règlement 614 — Camion autopompe et équipements	0,01227	0,01230
Règlements 615 et 625 — Réhabilitation de l'aqueduc (3 ^e Boulevard, boul. de l'Église et 7 ^e Avenue)	0,00894	0,00887
Règlement 626 — Bâtiment abritant le service de protection des incendies	0,03769	0,03762
Règlement 631 — Travaux de remise en état, amélioration et agrandissement du centre communautaire	0,00571	0,00561